

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◊ ◊ ◊ ◊ ◊

Objet : Campagne d'emprunts 2/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil à son Président,

Le Président,

DECIDE

De contracter auprès de la Banque Postale un prêt relais ayant les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt relais

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS	
Prêteur	La Banque postale
Objet	prêt relais Quartier d'Affaires Grand Périgueux
Nature	Prêt relais
Montant	1 000 000 EUR
Durée maximum	2 an(s) et 0 mois à compter de la Date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	0.270%
Base de calcul	30/360 jours

Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts. Remboursement du capital in fine.	Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le 18/12/2020 ID : 024-200040392-20201218-DEC2020090-AR
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 09 février 2021	
Garantie	Néant	
Commission d'engagement	1 000.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat	
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires	

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait à Périgueux, le 18 DEC. 2020

Affichée le 18 DEC. 2020

Le Président du Grand Périgueux

Jacques AUZOU

